



Faure Gnassingbé accorde une grâce présidentielle à 454 détenus

Le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé a accordé une grâce présidentielle à 454 détenus des prisons du Togo, a-t-on appris ce mardi à travers un communiqué de la Présidence de la République.

Selon le document parvenu à notre Rédaction, il s'agit d'une remise de la peine restant à courir accordée à plusieurs condamnés sur l'ensemble du territoire national par décret No 2019 – 001/PR en date du 03 Janvier 2019.

Les détenus remis en liberté sont répartis comme suit : 177 à la prison civile Lomé, 20 à celle de Tsévié, 13 à Notsé, 09 à Mango, 35 à Sokodé, 35 à Atakpamé, 58 à Kpalimé, 06 à Kanté, 13 à Kara, 26 à Dapaong, 39 à Aného, 15 à Bassar et 08 à Vogang. Les images de certaines personnes déjà libérées sont montrées à la télévision nationale (TVT).

Cette décision du Chef de l'Etat est conforme à ses prérogatives constitutionnelles contenues notamment dans l'article 73 de la constitution de la 4ème République qui dispose que « Le Président de la République exerce le droit de grâce après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature ».

La Rédaction